



## EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE

	<b>Coefficient</b>	<b>Durée</b>
<b>Epreuve orale</b>		
1) Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription.	1	30 mn (dont 10 mn d'exposé par le candidat)
L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations.		
La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury.		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.

## MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie B

### Fonctions :

Est considérée comme exerçant la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale toute personne, non médecin, qui exécute, sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin, des actes professionnels d'électroradiologie médicale.

- intervient sous l'autorité technique d'un physicien médical pour les activités de physique médicale mises en œuvre au cours de la préparation ou de la réalisation des actes exposant aux rayonnements ionisants. Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de l'Académie nationale de médecine, définit les actes ou les activités réalisées par les manipulateurs d'électroradiologie médicale ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont effectués.
- aider à réaliser les actes définis par décret en Conseil d'Etat, pris après avis de l'Académie nationale de pharmacie

